



**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE
DE GEMME France du 27 mai 2016**

Lieu : Cour d'Appel de Paris, 1ère Chambre Civile à 16 heures 00.

Présents : Abder AIT OUALI, ALOUAN Lara, Linda BENRAIS, Bertrand DELCOURT, Jacques DUPLAT, Patrick GAMINETTE, Danièle GANANCIA, Anne GONGORA, GUERDER Pierre, Christiane GUTIERREZ, Jean-Luc HIRSCH, Christian JACQUIOT, Gilles Robert LOPEZ, Gabrielle PLANES es qualité de Présidente honoraire de l'ANM, Colette SANT, Jacques SALZER, François STAECHÉLE, Fabrice VERT, Michèle WEIL, Pierre Alain WEIL, Ghislaine ZINI.

Représentés : Stephen BENSIMON, Béatrice BRENNEUR, Jacques COURBOT, Gilbert COUSTEAUX, Françoise DELAVENÈRE, Claude DUVERNOY es qualité Président de la FNCM, Florence FAUCHON, Soleine FALCK –HUNTER, Bertrand LIMON-DUPARCMEUR, ROCCHI Martine.

Excusés : Philippe BERTRAND, Véronique CATRY Béatrice RIVAIL.

Le quorum étant atteint, Michèle WEIL, Vice-Présidente en remplacement de Béatrice Brenneur Vice-Présidente, remercie les participants pour leur présence, ouvre les travaux en souhaitant la bienvenue aux participants de cette assemblée générale

Il est rappelé ensuite l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire:

1. Rapport moral
2. Rapport financier
3. Actions futures
4. Le renouvellement des administrateurs élus en 2014, Il s'agira de renouveler :

Abder Ait Ouali, Conseiller Prud'hommes
Linda Benrais, Docteur en droit et Médiateur
Alain Fillière, Conseiller Prud'hommes
Pierre Alain Weil, Magistrat honoraire
Patrick Gamiette, Juge Consulaire
Bertrand Delcourt, Avocat et Médiateur

- Implication des administrateurs dans le développement et les actions menées par Gemme-France, et contribution au développement de la médiation, de la conciliation et des modes amiables de règlement des conflits, conformément à l'article 4 de nos statuts.
- Approbation du règlement intérieur des administrateurs.
- 5. Modification des statuts, ajout d'un article 12 bis concernant la création du Conseil

Scientifique.

Article 12 bis

Il est institué un conseil scientifique chargé de rationaliser et d'enrichir les travaux de recherche et les réflexions énumérés par l'article 4 des statuts ainsi que de nourrir le site Internet de l'association.

Le conseil scientifique est composé de membres de l'association ou de personnalités extérieures à l'association dont la contribution est de nature à promouvoir les modes amiables de règlement des différends ou la recherche qui s'y rattache.

Les membres du conseil scientifique au nombre minimum de cinq ont agréés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration désigne le directeur du conseil scientifique choisi parmi les membres de l'association pour un mandat renouvelable de 2 ans et pourvoit à son remplacement en cas de nécessité.

Lors de chaque assemblée générale, le directeur du conseil scientifique rend compte de son activité. Son rapport est accessible sur le site internet de l'association.

1. Rapport moral

Michèle Weil, Vice-Présidente, en remplacement de Beatrice Brenner, remercie les participants pour leur présence et le quorum étant atteint, aborde les points mis à l'ordre du jour, et invite Christiane Gutierrez à présenter le panorama des actions menées par Gemme-France pour développer la médiation. (rapport moral ci-annexé à la suite du procès verbal)

Est évoqué également le séminaire-croisière de GEMME-France qui s'est déroulé en Grèce et en Turquie du 6 au 13 mai et qui fut un grand succès autour des thèmes de partage : les fondements philosophiques de la médiation, l'apport des neuro-sciences à la médiation, les différents types de médiation, les bonnes pratiques, conciliation et médiation, le médiateur face à lui-même, les médiations comparées (un même cas traité par différents médiateurs), histoires curieuses et questionnantes de médiation, la co-médiation.

Les membres de Gemme-France et les participants ont été reçus par des personnalités turques à Istanbul et grecques à Athènes. Ces échanges ont été très enrichissants pour la médiation,.

**Mise au vote du Rapport moral :
Adopté à l'unanimité**

1. Rapport financier

Lecture du rapport financier par Bertrand Delcourt, Trésorier

Les comptes du 1^{er} janvier 2015 au 31 Décembre 2015 se présentent ainsi :

1) COMPTE DE RESULTAT :

Les produits d'exploitation se sont élevés à 28.386 € et se décomposent comme suit :

- Cotisations :	4.885 €
- Recettes des Assises de Nice (juillet 2015) :	21.872 €
- Recettes du séminaire – croisière (mai 2016 ; Grèce - Turquie)	765 €
- Ventes de livres :	864 €

Les produits financiers se sont élevés à 352 €.

Soit un total de produits de 28.738 €.

Les charges se sont élevées à 21.610 € et concernent les principaux postes suivants :

- Frais afférents aux Assises de Nice (juillet 2015) : <i>(repas, cocktail et frais d'intervenants)</i>	18.340 €
- Reliquat de frais Biarritz (juillet 2014) :	256 €
- Frais afférents au colloque au Conseil d'Etat (juin 2015) :	1.521 €
- Frais de publications (L'Harmattan) :	144 €
- Assurance RC :	289 €
- Frais divers : <i>(fournitures, frais bancaires, déplacements et frais postaux)</i>	1.060 €

En conséquence le résultat de l'année 2015 se traduit par un bénéfice de 7.128 €
(à comparer avec une perte de 5.315 € en 2014)

2) BILAN :

ACTIF :

Valeurs mobilières de placement :	51.278 €
Banque :	20.482 €

PASSIF :

Capitaux propres : <i>(résultats cumulés 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015)</i>	70.963 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés : <i>(Editions L'Harmattan)</i>	797 €

Pour information :

- le solde bancaire au 6 mai 2016 s'élève à	20.012,48 €
- et les placements à	51.362,82 €

Il est rappelé que sur les cotisations perçues par Gemme-France on reverse à Gemme 2500 €.

<p style="text-align: center;">Mise au vote du rapport financier : Adopté à l'unanimité</p>
--

3. Actions futures :

- Notre association est un des principaux partenaires du Collège doctoral de Jérusalem qui organise un **séminaire international à Jérusalem du 8 au 10 novembre 2016 sur le thème « Jérusalem est-elle une ville de médiations ? »**. Des experts et personnalités qui oeuvrent pour la médiation sont attendus. Ce séminaire devrait être suivi d'un colloque international à Jérusalem en 2017.
- Un colloque est organisé au Conseil de l'Europe, à Strasbourg, sur le thème : « la médiation, un outil de management », **le 19 janvier 2017**. Tous les membres de GEMME sont invités à cette manifestation.
- En 2017, il est envisagé un colloque à La Rochelle avec Myriam BACQUE, la 1^{ère} semaine de Juillet.

Patrick Gamiette souhaiterait que Gemme intervienne à Basse TERRE pour les assises de la médiation outre –mer.

Il est demandé à Gemme-France pour pouvoir y participer, de prévoir les colloques, et croisière, de préférence pendant les vacances judiciaires.

Le rayonnement de Gemme-France

Au 27 mai 2016, Gemme-France comprenait 61 membres à jour de leur cotisation, dont 19 membres associés.

Gemme-France a parmi ses membres magistrats, Monsieur Guy Canivet, membre d'honneur, fondateur de Gemme et des conseillers coordonnateurs de la conciliation et de la médiation :

Gilbert Cousteaux, Président de Chambre à la cour d'Appel de Toulouse- Véronique Catry, Conseillère à la Cour d'Appel de Versailles- Michel Defix, Conseiller à la Cour d'Appel de Pau - Jean-Paul Funck Brentano, Conseiller à la Cour d'Appel de Poitiers - Benoit Holleaux, Conseiller à la Cour d'Appel de Paris - Fabienne Pages, Conseillère à la Cour d'Appel de Grenoble - Fabrice Vert, Conseiller à la Cour d'Appel de Paris - Chantal Wagenaar, Conseillère à la Cour d'Appel de Bordeaux.

Gemme-France souhaite créer des liens avec les conseillers coordonnateurs de la conciliation et de la médiation et ainsi contribuer à un échange de pratiques pour optimiser le développement de la médiation dans les juridictions.

Les avis de Gemme-France

Jacques Duplat, Vice-Président, fait le point sur les dispositions du projet de loi Justice du 21^e siècle relatives à l'établissement de listes de médiateurs.

Informé de **l'amendement N° CL 359** présenté par les rapporteurs, après l'article 4 du projet de loi relatif à l'action de groupe et à l'organisation judiciaire, et tendant à établir une **liste des médiateurs dressée par chaque cour d'appel**, le bureau de GEMME France a fait connaître son avis à la Chancellerie et aux rapporteurs.

Le bureau de GEMME-France s'est déclaré plutôt favorable à l'amendement sous d'importantes réserves.

En effet, si les médiateurs désignés par les juges sont des collaborateurs occasionnels du service public de la Justice, il n'est pas illégitime que les autorités judiciaires organisent leur sélection, après concertation avec les associations, sur des critères de compétence et de moralité garantissant la qualité du service qu'elles proposent aux justiciables.

Cependant une liste de médiateurs ne pouvait être transposée purement et simplement du système retenu pour l'établissement des listes d'experts, compte-tenu de la différence de leurs missions respectives.

Ainsi, il a été demandé la suppression, dans le serment des médiateurs de la formule « de faire rapport et de donner leur avis » qui s'oppose au respect de la confidentialité, inhérente à la médiation.

Des réserves ont également été émises sur la proposition du retrait de la liste décidée par le Premier Président, qui équivaut à une sanction de radiation, au regard des garanties procédurales nécessaires pour satisfaire aux exigences de l'article 6 de la Convention Européenne des droits de l'Homme.

Enfin, il a été insisté sur deux aspects complémentaires à résoudre au préalable :

- Définir le **contenu de la formation** obligatoire et instituer une **procédure de certification** des formations de médiateurs.
- clarifier les critères de sélection des médiateurs qui sont actuellement différents pour les médiateurs désignés par les juges (article 131-5 CPC) et les médiateurs conventionnels (article 1533 CPC).

En définitive, le texte voté par l'Assemblée Nationale prévoit le principe d'une liste de médiateurs par Cour d'appel, l'ensemble des conditions d'établissement de ces listes étant renvoyé à un décret en Conseil d'Etat pris dans les six mois de la promulgation de la loi

Il convient enfin de se situer dans le cadre de la volonté du Conseil des Ministres de l'Union Européenne de créer d'ici 2018 une liste unique regroupant les médiateurs dans chaque pays.

Gilles Robert Lopez propose une voie commune avec le Conseil National des Barreaux pour la liste des médiateurs, Pierre Jean-Blard suggère une commission mixte Chancellerie et Médiateurs.

4. Présentation des postulants au Conseil d'Administration

Abder Ait Ouali, Conseiller Prud'hommes
Linda Benrais, Docteur en droit et Médiateur
Alain Fillière, Conseiller Prud'hommes
Pierre Alain Weil, Magistrat honoraire
Patrick Gamiette, Juge Consulaire
Bertrand Delcourt, Avocat et Médiateur

Il est rappelé que les administrateurs doivent s'impliquer et apporter leur aide dans les actions menées par Gemme-France pour le développement de la médiation.

Les candidats sont tous adoptés à l'unanimité
--

En application de l'article 13 des statuts de Gemme-France, le règlement intérieur des administrateurs a été porté à la connaissance de l'assemblée générale.

Le quorum n'étant pas atteint pour se réunir en assemblée générale extraordinaire, la modification des statuts relative à l'ajout de l'article 12 bis concernant la création du Conseil Scientifique, n'a pas pu être votée.

Cependant l'assemblée générale ordinaire s'est déclarée favorable à ce projet, et il sera prévu ultérieurement une assemblée générale extraordinaire.

Michèle Weil, Vice-Présidente en remplacement de Béatrice Brenneur, Présidente, clôture l'Assemblée générale. La séance est levée à 18 H00.

La Présidente,
Michèle WEIL pour Béatrice BRENNEUR

La Secrétaire Générale,
Christiane Gutierrez pour Colette Sant



Rapport d'activité de GEMME-France 27 mai 2016

GEMME a été créé, le 19 décembre 2003, et la section française, GEMME-France, le 21 mai 2009. Depuis cette date, le dynamisme de notre section est à souligner. L'année 2015 a été riche en événements, et le succès des actions qui vont être décrites a été permis grâce à la parfaite organisation de notre association.

- COLLOQUES

À la suite des premières assises internationales qui se sont tenues à Paris les 16 et 17 octobre 2009, à l'initiative de Gemme, un réseau international des acteurs de la médiation a été créé, comprenant des personnalités du monde judiciaire des 5 continents.

Fort de ce succès, Gemme-France organise depuis 2009, tous les ans, les Assises internationales de la médiation judiciaire :

- Fort-de-France, du 16 au 19 novembre 2011,
- Aix-en-Provence, du 4 au 7 juillet 2012,
- Aix en Provence, du 4 au 6 juillet 2013.
- Biarritz, du 3 au 5 juillet 2014

Les 6èmes assises internationales se sont tenues du 1^{er} au 4 juillet 2015 au CUM à Nice. Des intervenants venus du Canada, des Etats-Unis, d'Australie, du Brésil, d'Italie, du Maroc et des pays d'Europe ont donné à ces assises un caractère international. Ces assises ont été cofinancées par la Commission européenne dans le cadre d'un programme européen « MediationmeetsJudges » avec Eurochambres et ont obtenu le haut patronage de Mme Christiane Taubira, Garde des Sceaux.

Gemme-France a été l'organisateur de l'événement qui a eu lieu, à Paris, à la cour d'appel et à la Cour de cassation, les 5 et 6 juin 2014 pour fêter les 10 ans de la création de Gemme (19 décembre 2003). 250 personnalités du monde judiciaire y ont assisté parmi lesquels des ministres de la Justice et présidents de Cours suprêmes. 2 juges de chaque Etat de l'Union européenne ont pu être invités.

Le 17 juin 2015, Gemme-France a été partenaire d'un colloque sur la médiation administrative avec le Conseil d'Etat. Gemme-France a publié les actes du colloque de Nice dont les études constitueront une base de réflexion pour le législateur.

Du 5 au 13 mai 2016, un séminaire-croisière en Méditerranée (Grèce et Turquie) a réuni 58 juges, avocats et médiateurs. Les Gouvernements turcs et grecs nous ont accueillis chaleureusement. Des représentants des ministères de la justice turcs et grecs et la section nationale grecque nous ont accompagné une journée dans chacun des ces 2 pays, ce qui a permis des échanges fructueux autour de la médiation.

SESSIONS DE FORMATION

Une équipe de Gemme-France a animé deux sessions de formation (initiation et perfectionnement) les 1^{er} et 2 juillet 2014 ; Ces sessions de formation ont réuni une quarantaine de personnes.

Elles étaient organisées par la Conférence internationale de la médiation pour la justice (CIMJ-ICOMEJ) avec la participation active de GEMME-France.

Des formateurs de pointe sont venus du Canada et de diverses régions de France pour animer ces deux jours de formation.

En 2015, des ateliers préparatoires au colloque international de Nice ont eu lieu les 1^{er} au 2 juillet. Ils ont été animés par des formateurs de renom venus du Canada, d'Australie, des Etats-Unis, de Suisse et de France. Gemme-France a été partenaire de ces formations organisées par la CIMJ.

En mai 2016, au cours de la croisière en Méditerranée, un séminaire d'approfondissement de la formation, dont le responsable pédagogique était Jacques Salzer, a connu un vif succès.

VISITES ET REUNION

Une délégation de GEMME-France constituée de Fabrice VERT, Linda BENRAÏS, Jacques DUPLAT, Colette SANT et Béatrice BRENNEUR a été reçue par le Premier président de la Cour de cassation, M. Louvel. Ce dernier a compris l'importance de notre association et sa représentativité et a émis le vœu que GEMME prenne toute sa place auprès des juges qui œuvrent pour la médiation.

Mme Taubira, Garde des Sceaux a reçu, le 8 juin 2015, Béatrice Brenneur et Linda Benraïs pour une présentation de GEMME. Il a été demandé, par notre association, la création de chambres de médiation dans trois cours d'appel pilotes, la formation des magistrats à l'ENM, la création d'un observatoire de la médiation sous l'égide de GEMME, et d'envisager le rôle de GEMME dans la coordination des magistrats coordinateurs des médiateurs.

Béatrice Brenneur et François Staechele se sont rendu à **Jérusalem**, en novembre 2015, pour préparer le colloque de Jérusalem qui se tiendra, avec le partenariat de GEMME - France, en novembre 2016, autour du thème « Jérusalem, est-elle une ville de médiations ? ». Ce colloque, initialement prévu en 2014, puis 2015, a dû être repoussé en raison de l'insécurité politique.

LES AVIS de GEMME-France

Gemme-France est un interlocuteur auprès des institutions gouvernementales.

- 1- GEMME-France a été entendu, le 12 janvier 2015, plus de 2 heures, au cours d'une réunion animée par M. Luciani, conseiller de M. Macron, Ministre de l'économie et des Finances. **Il a été demandé à notre association d'écrire et de présenter des amendements à la loi « Macron » sur le fonctionnement des conseils de prud'hommes.**

Un des amendements concernant cette loi, émanant de GEMME-France, et présenté par M. Christophe Caresche, Député du 18^e arrondissement de Paris, a été adopté. Il s'agit de permettre aux conseillers prud'hommes agissant dans le cadre de leur mission de

conciliation de **s'affranchir du principe du contradictoire pour entendre séparément les parties et respecter la confidentialité** de ce qui se dit devant eux.

- 2- Informé de l'**amendement N° CL 359** présenté par les rapporteurs, après l'article 4 du projet de loi relatif à l'action de groupe et à l'organisation judiciaire, et tendant à établir une **liste des médiateurs dressée par chaque cour d'appel**, le bureau de GEMME France a fait connaître son avis à la Chancellerie et aux rapporteurs.

Le bureau de GEMME-France s'est déclaré plutôt favorable à l'amendement sous certaines réserves.

En effet, si les médiateurs judiciaires sont des collaborateurs occasionnels du service public de la Justice, il n'est pas illégitime que les autorités judiciaires organisent leur sélection, après concertation avec les associations, sur des critères de compétence et de moralité garantissant la qualité du service qu'elles proposent aux justiciables.

Cependant une liste de médiateurs ne pouvait être transposé purement et simplement du système retenu pour l'établissement des listes d'experts, compte-tenu de la différence de leurs missions.

Ainsi, il a été demandé la suppression, dans le serment des médiateurs de la formule « de faire rapport et de donner leur avis » qui s'oppose au respect de la confidentialité, inhérente à la médiation.

Des réserves ont également été émises sur la proposition du retrait de la liste décidée par le Premier Président, qui équivaut à une sanction de radiation, au regard des garanties procédurales nécessaires pour satisfaire aux exigences de l'article 6 de la Convention Européenne des droits de l'Homme.

Enfin, il a été insisté sur deux aspects complémentaires :

- Définir le **contenu de la formation** obligatoire et instituer une **procédure de certification** des formations.
- clarifier les critères de sélection des médiateurs qui sont différents pour les médiateurs judiciaires (article 131-5 CPC) et les médiateurs conventionnels (article 1533 CPC).

EDITIONS DES TRAVAUX ET ARTICLES DES MEMBRES DE GEMME

Les Editions l'Harmattan ont proposé aux membres de Gemme de publier leurs travaux, articles, livres ou autres ouvrages en coédition « Gemme-L'Harmattan ».

Une bibliothèque « Gemme » a ainsi été créée pour publier deux types d'ouvrages : les actes des colloques et les écrits des membres de Gemme sur la médiation ou la conciliation (livres ou articles).

- GEMME-France a déjà publié, en janvier 2012, **le guide pratique de la médiation et de la conciliation** aux éditions l'Harmattan. Cet ouvrage a été conçu par une équipe composée de juges, avocats, universitaires, sous la direction de Françoise Thieullent-Maréchal.

Le guide pratique, écrit à l'intention des juges qui souhaitent inviter les parties à aller en médiation, comprend une présentation générale de la médiation, les spécificités de la médiation familiale, prud'homale, commerciale. Le titre II est réservé à la conciliation menée par un conciliateur de justice ou par le juge et comprend un chapitre spécifique sur le droit des entreprises ou exploitations en difficulté. Dans une 2e partie les principaux textes européens et nationaux sont reproduits. La 3e partie comprend des modèles d'ordonnances, de lettres, d'accords qui sont une aide précieuse pour les praticiens de la médiation. Il convient maintenant de le mettre à jour avec la reprise des dispositions légales nouvelles.

GEMME-France a également publié aux éditions l'Harmattan :

- En 2013

Conciliation et médiation prud'homales

- En 2014

Conciliation et médiation commerciales, sous la direction de Béatrice Blohorn-Brenneur

Le médiateur professionnel en action et en mots, sous la direction de Michèle Lenoble, Eric Battistoni et FédéricaOudin.

Les deux premiers livres reprennent les interventions faites sur ces thèmes (prud'hommes et commerce) aux colloques de Fort-de-France, Paris et Aix-en-Provence.

Le troisième pourra ouvrir le chemin du futur lexique de la médiation.

- En 2015

Publication des actes du colloque de Gemme des 5 et 6 juin 2014, intitulé : « **La médiation, a2015, sous la direction de DragosCalin et Béatrice Brenneur**, grâce au travail du Comité de relecture animé par Bertrand Delcourt.

Conciliation et médiation devant la juridiction administrative, sous la direction de Béatrice Brenneur et Jacques Biancarelli

Le conseil d'administration de GEMME-France a avait donné mandat à notre collègue, Pierre Guerder, de prendre contact avec le vice président du Conseil d'État, Monsieur Sauvé, pour organiser, au Conseil d'État, un colloque sur la médiation administrative. Ce colloque organisé par le Conseil d'Etat avec le partenariat de GEMME-France et de l'Ordre des avocats de Paris, ~~se tiendra~~ a eu lieu le 17 juin 2015 à la Maison du Barreau. GEMME-France a offert le déjeuner des intervenants et la publication des actes du colloque.

LE SITE INTERNET ET LISTES DE DISCUSSION

1- Le site de Gemme-France est régulièrement tenu à jour, grâce à la participation active et au dévouement de Gilbert Cousteaux, président de chambre à la cour d'appel de Toulouse. Il constitue une mine d'informations pour les actualités (colloque, sessions de formation, parution de livres), la législation, la jurisprudence, et la bibliographie.

2- Le site de Gemme Europe est mis à jour grâce à l'implication et au dynamisme de François Staechelé.

Le site a été modifié pour le moderniser et le rendre plus performant.

3- François Staechelé gère également une liste de discussions qui donne les actualités sur la médiation en France et en Europe. Notre collègue assume une veille des informations et trie pour nous les plus importantes afin de ne pas encombrer nos boîtes mail. Les membres de Gemme-France à jour de leur cotisation peuvent y adhérer.

Une autre liste de discussion qui fait part des activités de notre section est également active.

RAYONNEMENT DE GEMME-France

En mai 2016, le Brésil a invité GEMME-France à venir exposer la médiation en France. Notre collègue, Jean-Luc Pierre, vice-président au TGI de Marseille a été désigné pour représenter notre association au colloque de BeloHorizonte.

ACTIONS FUTURES

- Notre association est un des principaux partenaires du Collège doctoral de Jérusalem qui organise un **séminaire international à Jérusalem du 8 au 10 novembre 2016 sur le thème « Jérusalem est-elle une ville de médiations ? »**. Des experts et personnalités qui oeuvrent pour la médiation sont attendus. Ce séminaire devrait être suivi d'un colloque international à Jérusalem en 2017.

- Un colloque est organisé au Conseil de l'Europe, à Strasbourg, sur le thème : « la médiation, un outil de management », **le 19 janvier 2017**. Tous les membres de GEMME sont invités à cette manifestation.
- En 2017, il est envisagé un colloque à La Rochelle avec Myriam BACQUE, la 1^{ère} semaine de Juillet.
- Création d'un comité scientifique d'études et de publications

Il sera composé de membres de droit (magistrats) et de membres associés (universitaires-médiateurs) et pourrait s'organiser en « unités » ou groupes de travail et de recherches.

L'objectif étant de rassembler, notamment, magistrats référents, médiateurs et universitaires, pour travailler ensemble sur la médiation, la mission du comité scientifique sera :

- de proposer aux premiers présidents des cours d'appel et doyens des universités de travailler ensemble sur des thèmes de recherches ; pour ce faire, sera mis en place sur Doodle un questionnaire portant sur divers thèmes.
- avec le concours des juridictions, universités et médiateurs, de recenser les bonnes pratiques en médiation. La présidence de comité serait confiée à une personnalité du monde judiciaire.

MEMBRES DE GEMME-France

GEMME-France comprenait en 2015 plus de cent membres, à jour de leur cotisation. Huit magistrats référents font partie de l'association qui compte aussi de nombreux sympathisants.